

•• Pourquoi l'oncle Pascal va-t-il être créé baronnet et Papineau mis de côté ?

C'est parce que le premier a trahi son pays, tandis que le second l'a illustré.

•• On dit que M. Marois se propose de louer la bâtisse de la Caisse d'Economie Notre-Dame pour y tenir trois magasins. L'un sera destiné à la quincaillerie ; dans le second les acheteurs pourront prendre des bains aux marchandises mouillées ; il réserve le troisième pour l'exhibition des livres qu'il s'est procuré *marchandises comptantes* !

•• La sainte Menerve nous apprend que le gouvernement a reçu de l'hôtel royal des monnaies, la somme de £60,000 sterling qu'il se propose de répartir également entre les deux sections de la province ; nous conseillons aux rédacteurs de cette feuille de prier pour que les ministres ne distribuent point eux-mêmes cette somme.

•• Nous voyons dans les comptes publics pour 1858 que le gouvernement a dépensé 140 piastres pour détruire les loups ; ceci est très correct, et la preuve, c'est que les ministres sont constamment suivis par un troupeau de moutons.

•• On dit que M. Baby (le vieux bébé) est indisposé parcequ'il ne peut point prouver les comptes dont il a été payé par la province.

•• Pourquoi M. Sicotte perd-t-il le prestige attaché à son nom ? Parce que ses actes ressemblent à ceux de ses collègues.

A VENDRE AU MINISTÈRE.

Epitaphes de ministres ; mastic élastique dit mastic-Simard ; melasse douanière, ou sirop-Cartier ; colle-Piché ; colliers et chaînes à la Turcotte ; trèsses et castors oranges à la dernière mode.

Nous publions avec plaisir la correspondance suivante pour le profit des intéressés.

L'auteur voudra bien passer par notre bureau pour affaires EXTRA...OR...OR... ORDINAIRES !

CORRESPONDANCE.

SUBMISSIONS DEMANDÉES AUX OUVRIERS MINISTÉRIELS SEULEMENT.

Monsieur le rédacteur,
Veuillez publier la correspondance suivante :

Le gouvernement recevra des propositions pour la construction du nouveau carrosse ministériel dont voici la description :

GRANDEUR ET DIMENSIONS.—Celle d'un char du Grand Tronc. Cinq roues, deux petites pour devant, deux grandes pour derrière, et une pour mettre sous la remise.

Le bois et les matériaux devront être de première qualité de manière que le char puisse résister aux plus forts chocs, sans ren-

verser, et les ressorts devront être fait, d'après les principes les plus élastiques.

Le gouvernement se réserve néanmoins le droit d'acheter le fer, le mastic et le ciment chez M. Simard ; il donnera un *prix raisonnable* tel que payé dans les contrats Baby. M. Pierre Gauvreau décidera du montant.

PEINTURAGE—Couleur de la chaise, orange bariolé de bleu et de rouge, avec cordons verts. Les coffres aux provisions seront numérotés au goût des ministres.

1ère roue.—Couleur bleu anglais, avec cordons gris tirant sur le Bull-dog avec l'inscription "Cartier."

2ème roue.—(Sicotte) rouge passé, avec force colle forte.

3ème roue.—(Loranger) couleur miroitant bleu rouge et orange.

4ème roue.—(Alley) moitié vert-coq d'Irlande et moitié violet pontifical, tournant à l'orange avec cordons bien prononcés bleus et rouges.

ARMOIRES.—Côté droit : Ruines du Parlement ; avec drapeau orangiste porté par MM. Alley et Simard.

Un coffre fort avec ces mots : 20 pour cent.

Côté gauche : Un manoir, un moulin à farine et un pétrin, portant l'inscription : "Tenure Seigneuriale : MM. Angers, LeLievre, Delagrave, Morin et autres, se sauvant avec des sacs de farine.

Dossier.—M. Baby poussant une locomotive avec ses amis Taché, Chapuis, en bas d'un quai ; M. Simard, assis sur un quart de ciment avec une poignée de clous à la main.

N. B.—La cinquième roue (Zelleu) devra être de bois brut, (on n'exigera pas de bois franc) couleur à l'œuf, sans vernis, suivant la mode du jour. Cette roue devra pouvoir servir à une roue de carrosse quelconque, à une brouette, à une charrette à chiens ou à tout autre usage.

Le gouvernement paiera le plus haut prix pour deux chevaux oranges, nés dans le Haut Canada, et capables de traîner le susdit carrosse avec tous les passagers.

Sur le dessus du carrosse, il devra y avoir plusieurs sièges pour laquais, avec écussions sur chaque, tel que : Un pilon, une vieille carotte ou un *panais* (PANET), plusieurs chandelles, des brosses, des bouteilles de "Black-Burn," des tabliers, culottes courtes et autres accessoires au goût des maîtres.

UN INOÉNIEUR.

Nos remerciements à l'honorable Frs. Lemieux pour l'envoi de documents parlementaires.

ERRATUM.

Dans notre dernier numéro, deuxième page, troisième colonne, seconde ligne du dernier paragraphe, au lieu de Henderson, lisez Anderson.

ADRESSE DAFFAIRES.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch.
Québec, 1er juin 1858.

A LOUER.

LE haut de cette MAISON EN BRIQUE à deux étages, située rue Richelieu, N° 56 : le dit haut comprenant cinq chambres. Prix du loyer, très modique.

S'adresser au soussigné

L. M. DARVEAU,
Notaire,
rue Richelieu, N° 56.

Québec, 17 mai 1858.

A VENDRE.

A ce bureau, la CHANSON POPULAIRE ET PATRIOTIQUE intitulée : PORTRAIT D'UN CHEVALIER, par L. M. DARVEAU. Prix 2 sous. Vraiment c'est pour rien ! Qu'on se hâte d'en acheter, car M. le chevalier Taché en a retenu 500 copies qu'il se propose d'exporter en France à bord du *Nimorshi* !!!

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,
Notaire,
Rue Richelieu, n° 56.

10 mai 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine : le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq shillings par année, *payables d'avance*. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne, à Québec, chez M. Hardy, libraire, rue de la Fabrique ; chez M. Douguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés ; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X. Gagnon, Notre Dame de la Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

M. L. O. E. Brunelle, Champlain.

A Montréal, rue Sainte Thérèse, numéro 15, chez MM. Rochon et Cherrier, Libraires.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées *franches de port*, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

DARVEAU ET PARENT, PROPRIÉTAIRES,
L. M. DARVEAU, RÉDACTEUR.